

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 26
Pouvoirs : 3

Date convocation : 03/04/2025
Affichage : 03/04/2025

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henry PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Patrick FERRERES à Guy MAYRAND, Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : PRESTATION DE SECRETARIAT AU PROFIT DU SMADE RN88 AU TITRE DE L'ANNEE 2025 :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride (CCHAM) assure la gestion administrative du SMADE R.N. 88.

Pour l'année 2025, la CCHAM a évalué le coût de la mise à la disposition de personnel pour réaliser les missions de gestion comme suit :

PRESTATIONS	NOMBRE D'HEURES	COUT HORAIRE (BRUT + CHARGES PATRONALES)	TOTAL
Direction CCHAM (organisation générale)	36	51,55 €	1 855,80 €
Secrétariat - comptabilité	80	31,12 €	2 489,60 €
TOTAL ANNEE 2025			4 345,40 €

Le Conseil Syndical SMADE a validé cette proposition lors de sa réunion du 9 avril 2025.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 048-200006930-20250410-2025023-DE



Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** (Etant noté que Francis CHABALIER qui ne prend pas part au vote) :

VALIDE les conditions financières de la prestation de services apportée par la CCHAM au SMADE RN 88 au titre de l'année 2025.

AUTORISE Monsieur le 1^{er} vice-président à signer la convention à intervenir entre la CCHAM et la SMADE RN88 (M. CHABALIER signant en qualité de Président du SMADE)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,

Francis CHABALIER